

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Namur

Date : 16 mai 2023

Lieu : Teams

Présents :

Membres

- Nadia MARCOLINI (Assesse)
- Guy MILCAMPS (Ciney)
- Frédérique VAN ROOST (Couvin)
- Vincent DETHIER (Fernelmont)
- Antonin COLLINET (Florennes)
- Gauthier le BUSSY (Gembloux et Président de l'OCBM de Namur)
- Cécile BARBEAUX (Gesves)
- Marc LIBERT (Havelange)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)
- Bernard DUBUISSON (Profondeville)
- Laurette DOUMONT-HENNE (Sombreffe)
- Jessica CARPENTIER (Somme-Leuze)
- Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois)
- Pascal COIBION (OTW - (OTW - Directeur d'exploitation de Namur)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Nadia NEVEN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Olivier KINNEN (Cabinet du Ministre Henry)

Invités permanents

- Benoît VANDER PUTTEN (OTW- Direction générale)
- Emilie ESPALARD (OTW – Direction d'exploitation de Namur)
- Daniel DAVIN (OTW – Directeur exécutif Namur)
- Pierre GENTY (Cawab)
- Daniel BASTIN (Navetteurs.be)
- Charlotte ANGERAND (Tous à pied)
- Mourad BAUCHE (SNCB)
- Geneviève BESONHE (FOREM)
- Christine BOUCHE (Burdinne – Commune invitée)
- Maxime LEONET (Daverdisse – Commune invitée)
- Alain VANDROMME (Froidchapelle -Commune invitée)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)

Invités ad hoc

- Alice THONNART (OTW – Responsable communication)
- Niels ANTOINE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Julie DUVIVIER (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)

Autres

- Michaël HOREVOETS (CEM Dinant)
- Laurie HOLLAERT (Chef de projet service mobilité Ville de Namur)

- Elodie VERTENTEN (Commune de Philippeville)
- Stéphane DENIS (Directeur général Froidchapelle)

Absents/Excusés :

Vincent SAMPAOLI (Andenne)
Anne FAELES-VAN ROMPU (Anhée)
Benoît ROLLAND (Beauraing)
Michaël MODAVE (Bièvre)
Jacques BECHET (Cerfontaine)
Thierry BODLET (Dinant)
Bénédicte HAMOIR (Doische)
Dominique VAN ROY (Eghezée)
Freddy TILLIEUX (Floreffe)
Jean-François FAVRESSE (Fosses-la-Ville)
Marie-Thérèse COLAUX (Gedinne)
Cedric BERTRAND (Hamois)
Fabrice DE RYCKE (Hastière)
Etienne MAROT (Houyet)
Eloïse DOUMONT (Jemeppe-sur-Sambre)
Rachelle VAFADIS (La Bruyère)
Philippe LAMBOT (Mettet)
Stéphanie SCAILQUIN (Namur)
Christophe BASTIN (Onhaye)
Laetitia BROGNIEZ (Philippeville)
Corine MULLENS (Rochefort)
Nicolas DUMONT (Sambreville)
François MATHY (Viroinval)
Serge GOFFIN (Walcourt)
Chantal ELOIN GOETGHEBUER (Yvoir)
Philippe GENGOUX (OTW – Conseil d'Administration)
Pol FLAMEND (SPW – département des routes Namur-Luxembourg)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés
BHNS = Busway = Bus à haut niveau de service
CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CLM = Centrale locale de mobilité
CRM = Centrale régionale de mobilité
OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
OTW = Opérateur de Transport de Wallonie (le TEC)
PAE = Parc d'activité économique
PCM = Plan communal de mobilité
PIMACI = Plan d'Investissement en Mobilité Active communale et en Intermodalité
PUM = Plan urbain de mobilité
SDT = Schéma de Développement Territorial
SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Zone Gembloux : mise en service du nouveau réseau

Point pour information – slides présentés par l'OTW Namur

Présentation du plan de communication relatif à la mise en service du nouveau réseau TEC autour de Gembloux en date du 1^{er} août 2023.

Remarques :

Communication

- L'objectif de la démarche est de permettre à toutes les parties prenantes de **communiquer d'une seule et même manière** grâce à un kit qui sera fourni par l'OTW en vue de lancer la campagne de communication le 1^{er} juillet 2023. Ce kit comprendra les supports digitaux et les éléments pouvant être imprimés.
- L'OTW est conscient que la date de lancement de la campagne de communication ne semble pas idéale, notamment pour les élèves du secondaire, en raison du début des congés scolaires le 5 juillet. En conséquence, toutes les actions (en termes d'offre et de tarification) pouvant être réalisées en amont du 1^{er} juillet le seront.
- D'ici la date de lancement de la campagne de communication, les communes sont demandeuses de disposer d'un minimum d'information pour pouvoir répondre aux citoyens qui les interpellent avant le 1^{er} juillet.
- Un affichage spécifique avec des informations de base et un QR code sera installé aux arrêts modifiés/supprimés. Pour bien communiquer sur ces modifications, un toute boîte sera également envoyé.
- La communication sur les changements émis doit également continuer à posteriori de la mise en service du nouveau réseau.

Offre

- Le projet de bus à la demande « Sombreffe – St Martin – Onoz – Bossière – Gembloux » émis en OCBM du 8 décembre 2022 sera mis en œuvre dans les mêmes délais que le redéploiement de Gembloux. L'OTW reviendra vers la commune de Sombreffe à ce sujet.

2. Evaluations

2.1. Ligne 41 Gesves-Namur : évaluation intermédiaire

Point pour avis – Documents préparatoires – Point présenté par J. Marneffe (AOT)

Remarques :

Offre de la ligne 41

- Une offre dominicale à destination des étudiants ainsi qu'une amélioration du cadencement le matin en semaine seront étudiés en 2024 dans le cadre de l'évaluation finale de la ligne.
- La commune de Gesves demande qu'un renfort de capacité soit réalisé en heure de pointe scolaire matinale grâce à un bus articulé.

Méthodologie d'évaluation

- Les évaluations sont réalisées pour les lignes créées ou avec modifications majeures. La liste des lignes étudiées a été communiquée lors de l'OCBM du 31 mai 2022. Pour les autres lignes, il est privilégié de les intégrer au redéploiement de l'offre des zones concernées.
- Cela n'empêche en rien l'OTW de réaliser des modifications mineures ou de faire des propositions pour des modifications majeures pertinentes sur base des réclamations clients ou de demandes autres.
- L'AOT est ouverte à recevoir des demandes et de définir les priorités des études selon les cas et selon les ressources humaines disponibles.
- En vue de permettre aux communes de définir également leur priorité d'aménagements d'infrastructures à proximité des arrêts ou vers les arrêts, l'OTW est prête à envoyer des informations de fréquentation sur demande.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur les adaptations opérationnelles prévues sur la ligne 41 « Namur – Faulx – Gesves » afin de correspondre davantage aux ambitions tactiques et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre d'ici 2024.

Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes de mettre en oeuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures et de promotion.

Il recommande également à l'AOT d'intégrer à l'évaluation finale le renfort d'offre dominical à destination du public étudiant ainsi que le renfort de fréquence à 7h en semaine.

2.2 Ligne express E80 Havelange-Dinant : évaluation intermédiaire

Point pour avis – Document préparatoire – Point présenté par N. Antoine (AOT)

Remarques :

Offre

- Le Forem constate que son centre à Dinant propose une offre concurrentielle à la ligne E80 en assurant une navette depuis la gare de Dinant.
- Il est pertinent de disposer de processus conjoint avec les autorités compétentes fédérales en vue d'identifier et de respecter les correspondances en cas de retard sur le réseau ferroviaire (travail en cours).

Communication

- Afin de mieux communiquer à l'échelle locale, l'OTW fournira aux communes ainsi qu'au Forem un support de communication relatif à la ligne E80.

Avis de l'Organe :

L'organe prend acte du bilan réalisé pour la ligne E80 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans les 18 mois qui viennent, la fréquentation et la fiabilité de l'offre proposée.

L'organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux communes de mettre en oeuvre les actions identifiées qui les concernent.

L'Organe émet un avis favorable sur le maintien provisoire de la ligne moyennant la mise en oeuvre des actions reprises dans le plan et sa réévaluation dans 18 mois dans un cadre élargi à la ligne 126b.

2.3 Ligne express E78 Bastogne – Marche (Namur) : évaluation intermédiaire

Point pour avis – Document préparatoire – point présenté Par M. François (AOT)

Remarques :

Offre

- Un arrêt à hauteur du PAE Condrollys (une extension à destination d'une centaine d'entreprise en cours de développement) sera étudié. Ceci devra être effectué en parallèle de l'analyse de la concurrence sur le tronçon Marloie – Namur avec le réseau ferroviaire.
- Les 3 arrêts à Marche-en-Famenne semblent excessifs pour desservir la Ville. Il apparaît toutefois qu'ils sont justifiés au regard de la desserte de Marche en amont de la ville, en centre-ville ainsi que la desserte du camp militaire de Marche.
- Des travaux de priorisation bus sur la N4 pénétrant à Namur en cours permettront de fiabiliser le temps de parcours de la ligne E78 en entrée de Ville.

Méthodologie

- Il est fait remarquer que l'indicateur relatif à la rentabilité écologique devrait tenir compte de la consommation énergétique des véhicules mais également des dépôts dans lesquels ils sont stockés.
- L'indice de fréquentation équivalent à 9,2 personnes par véhicule est à analyser en lien avec la longueur du parcours. Malgré tout, il reste intéressant de réfléchir à l'améliorer.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le maintien du niveau de service actuel de la ligne E78 Bastogne – Marche – Namur moyennant sa réévaluation dans le cadre des études susmentionnées.

Il recommande à l'AOT, à l'Opérateur de Transport de Wallonie et à la SNCB d'accomplir les actions identifiées.

2.4 Ligne express E84 Waremme – Namur : Evaluation finale

Point pour avis – Documents préparatoires – Point présenté par M. Vidotto (AOT)

Remarques :

Offre

- La Ville de Namur rappelle sa demande antérieure d'ajouter un arrêt à Boninne et Gelbressée puisqu'il y a 9 km entre ces villages et Franc-Warêt. L'AOT rappelle que l'objectif d'une ligne

Express est de disposer d'une desserte intercommunale et non interne à la Ville de Namur, surtout au regard des lignes déjà disponibles pour rejoindre Namur. Il y a de plus un risque opérationnel que les boninnois montent en nombre dans le bus dès le départ à Namur au détriment des clients parcourant les plus longues distances. Cependant, une réflexion sera menée dans le cadre du redéploiement de l'offre du Grand Namur en 2026 pour que ces villages disposent d'une offre attractive.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le maintien du niveau de service actuel de la ligne E84 Waremme Namur moyennant sa réévaluation dans le cadre des redéploiements des zones susmentionnées.

Il recommande à l'AOT, à l'Opérateur de Transport de Wallonie et à l'ensemble des parties prenantes (Communes, Groupes d'Action Locale et SPW Routes) d'accomplir les actions identifiées.

3. Baromètre piéton pour les villes et communes marchables

Point pour information – slides présentés par Tous à pied

Baromètre

- L'enquête se clôture le 30 juin.
- Il serait pertinent de disposer d'un compteur pour aider les citoyens à comprendre les échéances de l'enquête ainsi qu'à visualiser le nombre de participants.

Communication

- Il serait pertinent de disposer de supports de communication pour relayer l'enquête au citoyen.

4. 4.1. Mobipôles : présentation de la charte graphique régionale

Point pour information – slides présentés par J. Fretin (AOT)

Communication

- L'AOT invite l'ensemble des participants à leur communiquer toutes remarques constructives pour améliorer la Sécurithèque relative à la signalétique des mobipôles et mobipoints.

Démarches administratives

- Les totems de plus de 2,5m sont normalement soumis à permis d'urbanisme. Cependant, une potentielle dérogation doit rapidement être confirmée par l'AOT. Une communication rapide à ce sujet sera effectuée afin de permettre aux communes de prendre cet élément en considération dans les projets en cours.

4.2. PIMACI : bilan de l'introduction des dossiers mobipôles

Point pour information – slides présentés par N. Antoine (AOT)

Remarques :

Projets

- Il est important de prévoir des investissements en réserve du type « aménagements et équipement simples tels que des arceaux pour vélos », ceci dans l'hypothèse où certains projets ne pourraient pas être menés à bien et où il resterait un solde à dépenser.

5. Evolution organisationnelle de l'AOT

Point pour information – slides présentés par M. Duflou (AOT)

Pas de remarque émise.

6. Suivi des avis précédents

Point pour information – Documents préparatoires -point présenté par le Président

Suivi des études opérationnelles

- L'OTW précise que les études concernant l'opérationnalisation des lignes qui concernent la commune de Ohey doivent encore être planifiées au regard des ressources humaines de l'OTW.

7. Divers

Intégration tarifaire

- Il est nécessaire de travailler à une meilleure intégration des transports en commun sous toutes ses facettes (offre, tarification, cheminement) avec les différentes autorités compétentes fédérales, régionales et locales. Par ailleurs, une table ronde organisée par Canopéa a eu lieu le 17 mai 2023 à ce sujet.

Données

- Les communes peuvent envoyer un mail à etudes.planification.mobilite@spw.wallonie.be afin de disposer de données Floating Mobile Data à l'échelle de leur territoire. Bien que celles-ci soient prometteuses, l'assemblée attire l'attention sur le fait qu'elles sont difficiles à exploiter et parcellaires. L'assemblée invité également à parcourir l'article à ce sujet dans le journal CEMATHEQUE.